

### E-IDENTITY: PROJEKTRAHMEN BMBF\_01UG1234

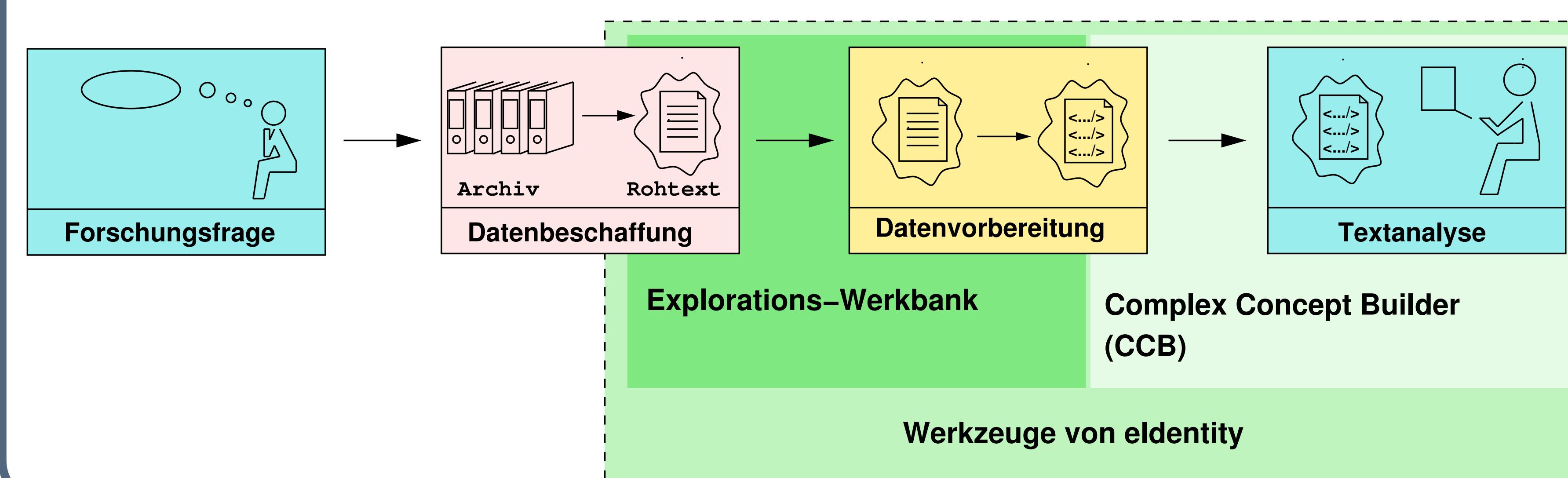
#### Projektziele:

- Analyse von Appellen an kollektive Identitäten in internationalen Debatten um Krieg und Frieden (1990 – 2012): Arbeit mit Zeitungstexten
- Entwicklung von Werkzeugen für die Analyseaufgaben: Werkbank für die Exploration von Texten – Complex Concept Builder
- Extraktion relevanter Kontexte – Klassifikation nach Identitätstypen

DE, EN, FR

Kooperation: Politikwissenschaft: Kantner (Stuttgart)  
Computerlinguistik: Kuhn (Stuttgart), Stede (Potsdam) und Heid (Hildesheim)

### POLITIKWISSENSCHAFTLICHE TEXTANALYSE



### DUBLETTENERKENNTUNG

FILE=k92.txt ID=1077  
FILE=k98.txt ID=1103  
Similarity:  
0.645523532251084

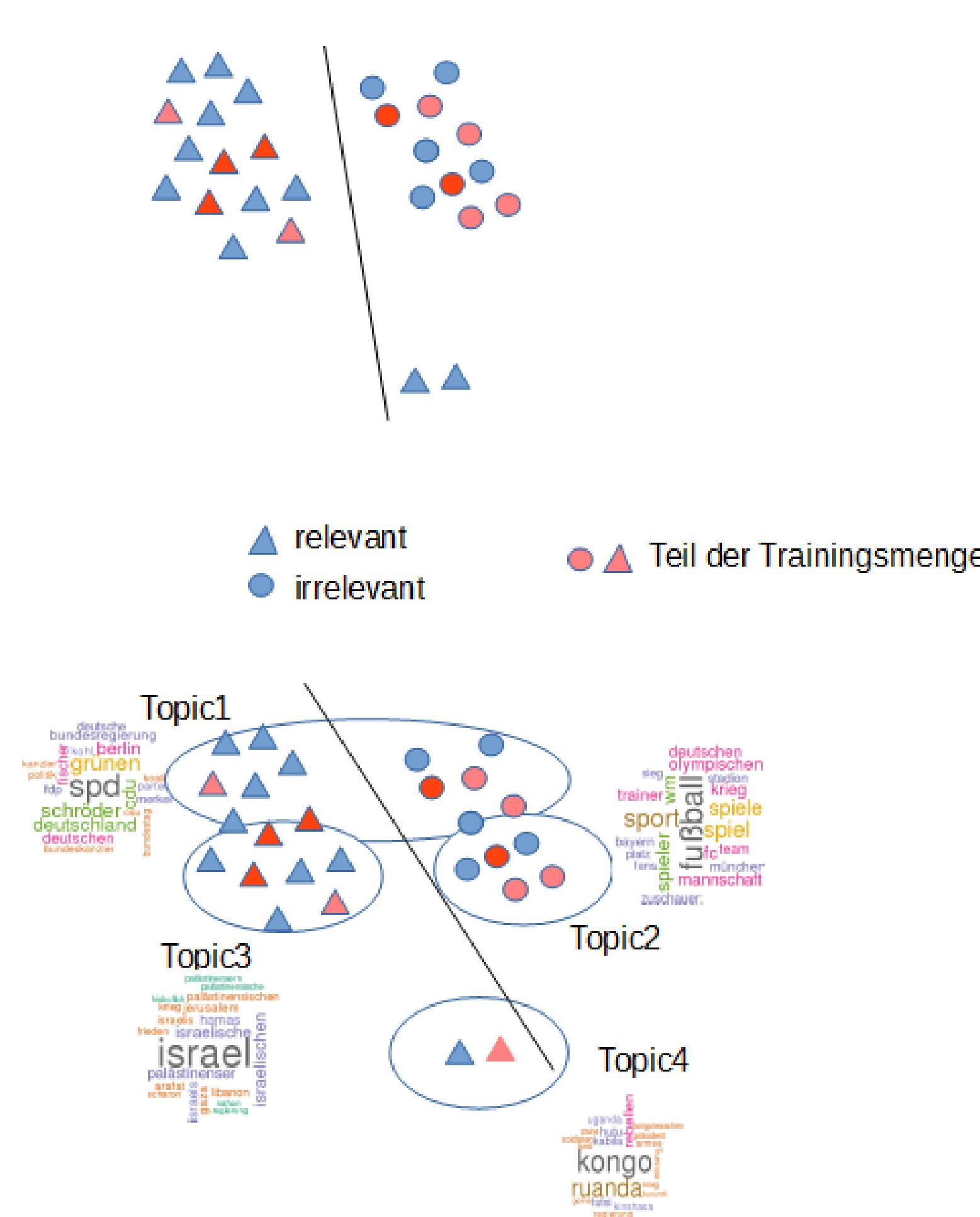
« Il est temps que la Serbie affronte le passé », a réagi le premier ministre croate Ivo Sanader à Vukovar, où avaient lieu les cérémonies du 17e anniversaire de la prise de la ville par les forces yougoslaves et serbes après trois mois de siège. **Les autorités serbes ont indiqué hier qu'elles porteront plainte à leur tour, contre la Croatie pour crimes de guerre et nettoyage ethnique, en réponse aux accusations de Zagreb.**

Lors des audiences en mai, Belgrade avait argué que la Serbie ne pouvait endosser les responsabilités légales de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie (RFY), partie en guerre, aux côtés des sécessionnistes serbes de Croatie, contre Zagreb qui venait de déclarer son indépendance en 1991. Mais les juges ont rejeté cet argument. Mme Higgins a rappelé que l'actuelle Serbie avait elle-même entamé des procédures devant la CIJ contre dix États qui avaient bombardé la **Serbie** en 1999. La Croatie s'attend à l'ouverture des procédures d'ici à trois ans.

« Il est temps que la Serbie affronte le passé », a réagi le premier ministre croate Ivo Sanader à Vukovar, où avaient lieu les cérémonies du 17e anniversaire de la prise de la ville par les forces yougoslaves et serbes après trois mois de siège. **La ministre serbe de la Justice, Snezana Malovic, a indiqué que son gouvernement pourrait porter plainte à son tour, tout en insistant sur la nécessité pour la région d'atteindre la « réconciliation ».**

Lors des audiences en mai, Belgrade avait argué que la Serbie ne pouvait endosser les responsabilités légales de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie (RFY), partie en guerre, aux côtés des sécessionnistes serbes de Croatie, contre Zagreb qui venait de déclarer son indépendance en 1991. Mais les juges ont rejeté cet argument. Mme Higgins a rappelé que l'actuelle Serbie avait elle-même entamé des procédures devant la CIJ contre dix États qui avaient bombardé la **RFY** en 1999. La Croatie s'attend à l'ouverture des procédures d'ici à trois ans.

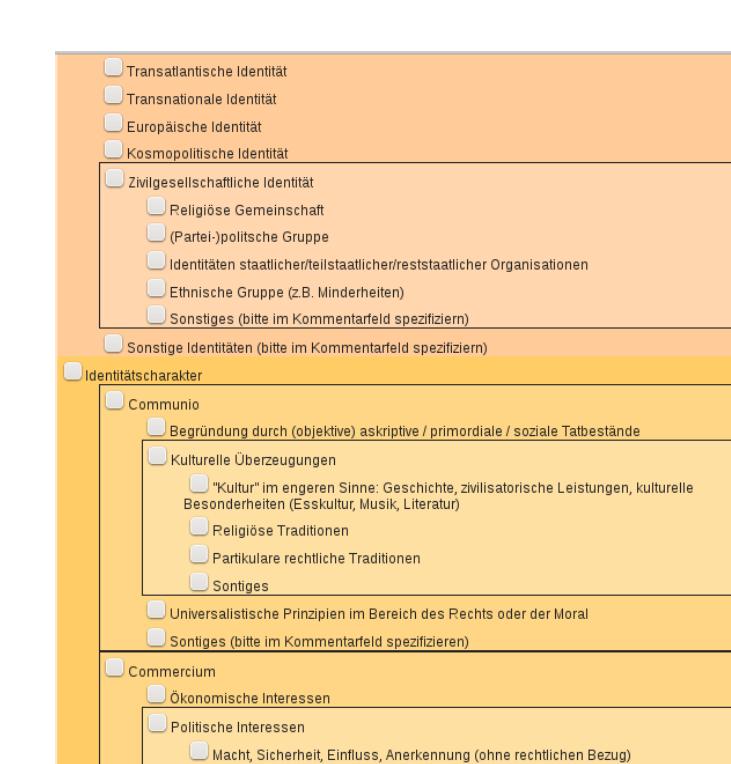
### TM-BASIERTES LERNEN



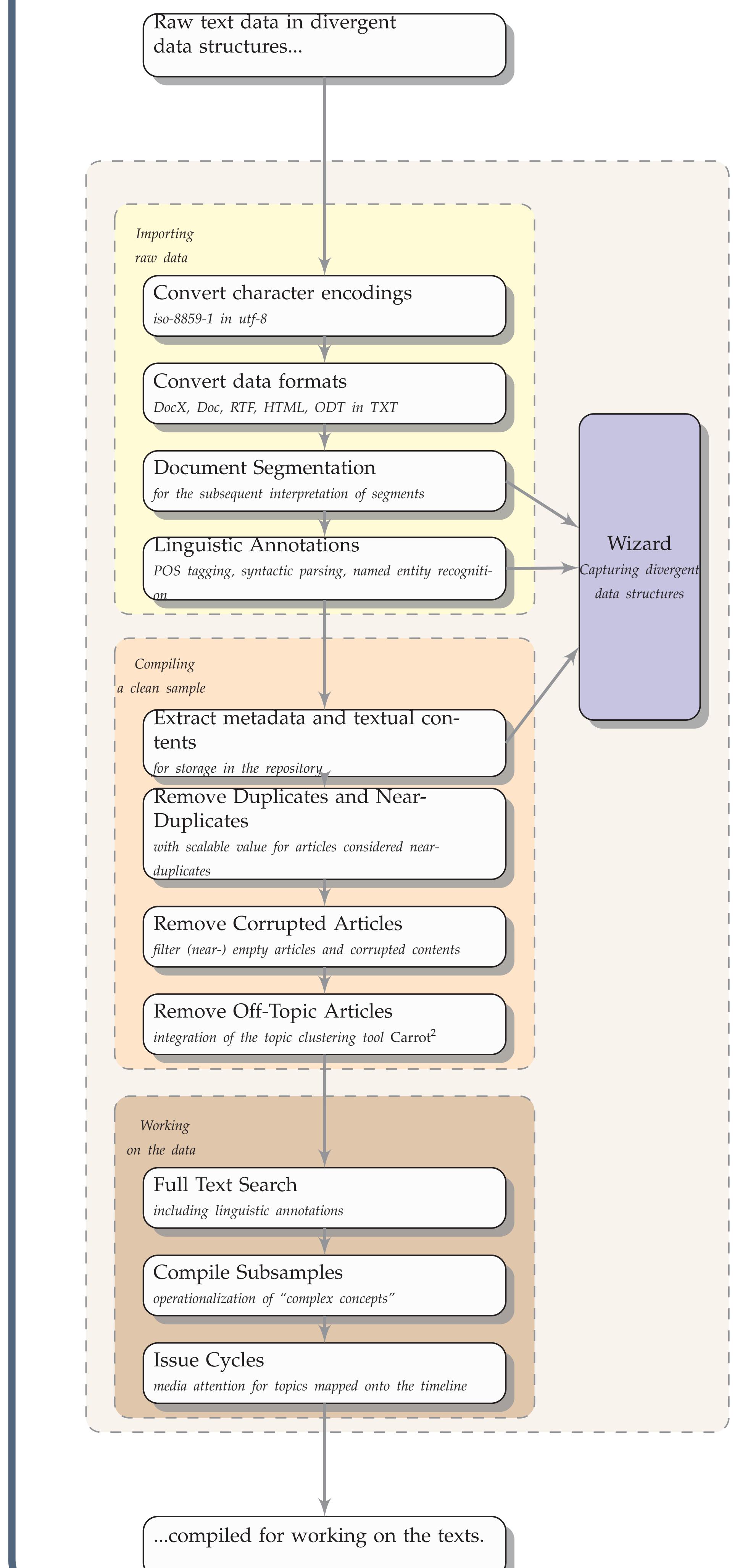
### INTERAKTIVE ANNOTATIONSREFLEKTION



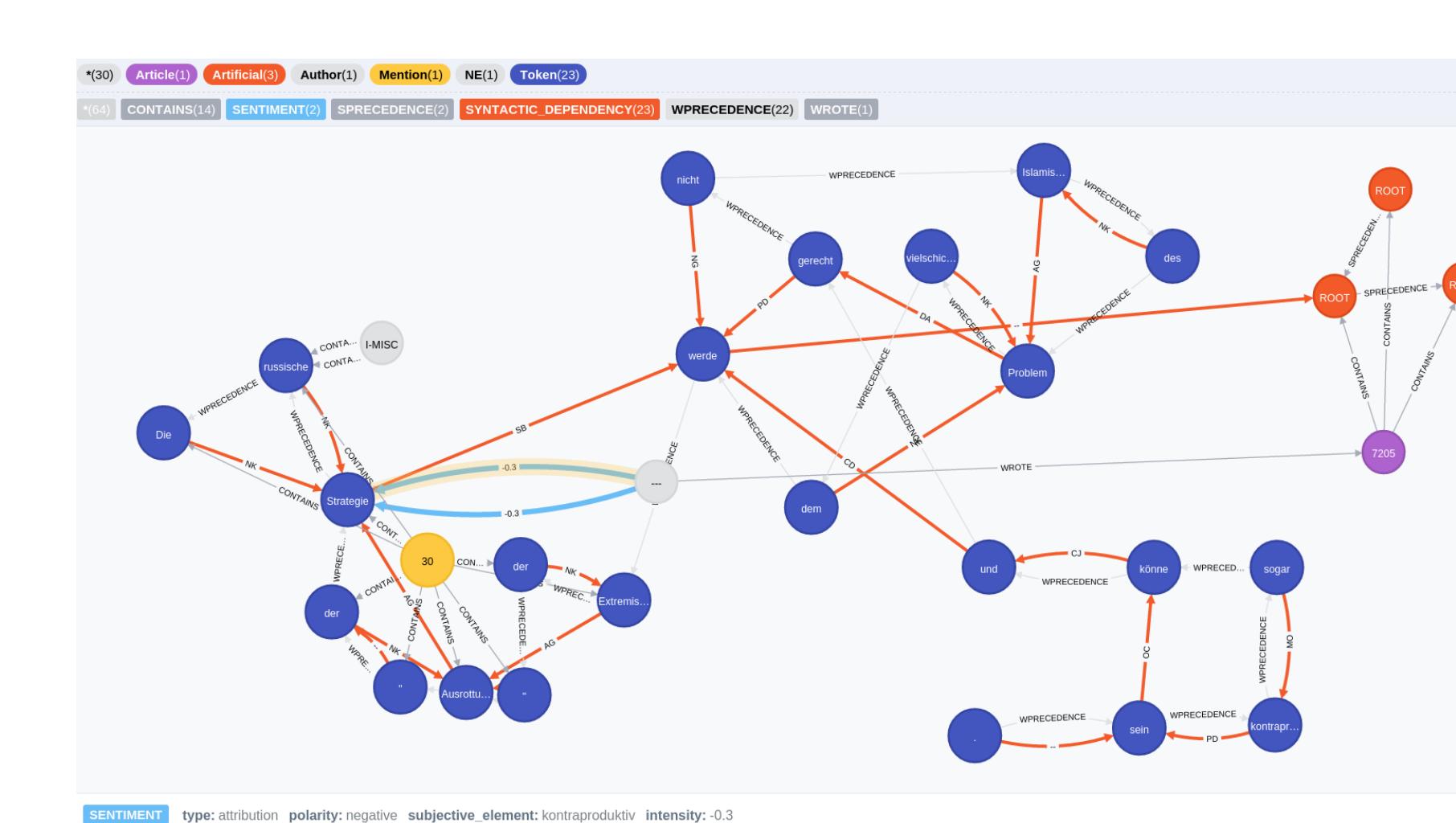
### CODEBOOK



### EWB-WORKFLOW



### SENTIMENTBESTIMMUNG



### KODIERBEISPIEL

